

# **NOTICE DESCRIPTIVE INTERMEDIAIRE COLLECTIF**

**\*\*\*\*\***

## **LE DOMAINE DE BLANCA Rue Amédée Tastet à Blanquefort (33290)**

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H.

# **VINCI IMMOBILIER**



Version du 27/05/2024

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME .....	5
EXIGENCES PERFORMANCIELLES ET NORMATIVES .....	5
<b>1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE.....</b>	<b>6</b>
1.1 INFRASTRUCTURE .....	6
1.2 MURS ET OSSATURE .....	6
1.3 PLANCHERS .....	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION .....	7
1.5 ESCALIERS .....	8
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION.....	8
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8 TOITURES .....	9
<b>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....</b>	<b>10</b>
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	10
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) .....	11
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES) .....	11
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES .....	11
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE.....	12
2.6 MENUISERIES INTERIEURES .....	12
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	13
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES .....	14
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	15
<b>3. ANNEXES PRIVATIVES .....</b>	<b>20</b>
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS.....	20
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS.....	20
3.3 PARKINGS EXTERIEURS .....	20
3.4 JARDINS PRIVATIFS.....	21
<b>4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES .....</b>	<b>22</b>
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES .....	22
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE .....	22
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL.....	23
4.4 CAGES D'ESCALIERS .....	23
4.5 LOCAUX COMMUNS.....	24
4.6 LOCAUX SOCIAUX .....	25
4.7 LOCAUX TECHNIQUES.....	25
4.8 CONCIERGERIE.....	26
<b>5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....</b>	<b>27</b>
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES .....	27
5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE.....	27
5.3 TELECOMMUNICATIONS .....	28
5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES .....	28

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX .....	28
5.6 ALIMENTATION EN EAU .....	28
5.7 ALIMENTATION EN GAZ .....	28
5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	29
<b>6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b>	<b>30</b>
6.1 VOIRIE ET PARKING.....	30
6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS .....	30
6.3 ESPACES VERTS.....	30
6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	30
6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	31
6.6 CLOTURES .....	31
6.7 RESEAUX DIVERS.....	31

## GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. Le Maître d'ouvrage pourra être amené à y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et/ou si des impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition et/ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Ces éventuelles modifications n'interviendront qu'à la condition qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par l'Architecte.

L'acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou similaire » « ou équivalent ».

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que le Maître d'ouvrage pourrait être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Pour des raisons techniques, les canalisations et réseaux communs seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (logements, garages, caves etc...).

Les différents matériaux tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage, la pierre et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements et le vieillissement.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'ouvrage, dans le respect du Permis de Construire et en accord avec les différents services administratifs impliqués.

## PRÉSENTATION DU PROJET

### PRESENTATION DU PROGRAMME

#### SITE

L'opération immobilière est située à BLANQUEFORT (33290), 27 Rue Amédée Tastet.

#### PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- 44 logements collectifs répartis en 3 bâtiments, allant du RDC au R+2 ainsi que 15 maisons.

Bat A : 10 logements

Bât B : 18 logements

Bât F : 16 logements

15 Maisons

103 places de stationnement aériennes et deux locaux vélos.

Cette présente notice concerne uniquement les **logements collectifs intermédiaires** et les places de stationnement les concernant. Ainsi que les locaux communs : local poubelle, aire de stationnement des poubelles, local vélo.

### EXIGENCES PERFORMANCIELLES ET NORMATIVES

#### CERTIFICATION / LABEL

Performance énergétique RE2020 – SEUIL 2025

Cette opération respectera la certification NF Habitat V4.2.

#### ELECTRICITE

Conforme à la Norme C15-100.

#### STATIONNEMENT

Sauf indication contraire dans les documents de vente, les places de stationnement seront conformes à la norme NF P 91-120.

## 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

### 1.1 INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1 FOUILLES

Terrassements en pleine masse, évacuation des déblais aux décharges publiques ou réemploi en remblaiement périphérique.

#### 1.1.2 FONDATIONS

Les fondations seront réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol validées par le bureau de contrôle.

### 1.2 MURS ET OSSATURE

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, maçonnerie, métal, mixte, ...) des éléments de structure (murs, poteaux et poutres) seront déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle.

#### 1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

##### 1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet

##### 1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet

#### 1.2.2 MURS DE FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs des façades seront réalisés en béton armé, ou en maçonneries de briques, de parpaings, en bois, ou autre.

Type et coloris des revêtements de façade selon les plans du Permis de Construire et choix de l'Architecte. Les façades pourront être traitées partiellement avec des finitions ou matériaux différents.

Suivant l'étude thermique et acoustique éventuelle, les murs recevront un complexe isolant sur face intérieure et/ou extérieure même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

#### 1.2.3 MURS PIGNONS

Prestation identique à celle décrite à l'article 1.2.2.

#### 1.2.4 MURS MITOYENS

Sans objet

#### 1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

Sans objet

#### 1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Les murs seront réalisés en voiles de béton armé banché, mur préfabriqué, bois ou maçonnerie de briques, de parpaing, isolation thermique et acoustique suivant nécessité et imposition des études techniques.

### **1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS**

Entre deux locaux privatifs :

Seront réalisés en voiles de béton armé banché, mur préfabriqué, bois ou maçonnerie de briques, de parpaing ou cloisons sèches en plaques de plâtre.

Isolation thermique et acoustique suivant nécessité et imposition des études techniques.

Entre locaux privatifs et autres locaux :

Seront réalisés en voiles de béton armé banché, mur préfabriqué, bois ou maçonnerie de briques creuses, de parpaing ou cloisons sèches en plaques de plâtre.

Isolation thermique et acoustique suivant nécessité et imposition des études techniques.

## **1.3 PLANCHERS**

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, métal, mixte, ...) des éléments de structure (dalles et poutres) seront déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle.

Une isolation conforme aux études thermique, acoustique et/ou pour la protection contre l'incendie pourra être rapportée pour les planchers des locaux d'habitation selon nécessité. Cette isolation pourra être située soit en sous-face de plancher, soit entre la chape (si elle existe) et le plancher.

Un joint de dilatation pourra être nécessaire et sera traité selon les normes en vigueur.

### **1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT,**

Dalle pleine de béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles.

Poutre en béton armé coulée en place ou préfabriquée, en bois ou en métal selon études de structure.

### **1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE ET TOITURE**

Sans objet.

### **1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, COMMERCES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES**

Dito article 1.3.1.

### **1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS**

Dito article 1.3.1.

Isolant thermique prévu rapporté en sous face ET/OU en chapes thermo-acoustiques d'épaisseur suivant réglementation et étude thermique.

### **1.3.5 PLANCHERS BALCONS ET LOGGIAS**

Dalle pleine de béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, destinée à rester brute.

## **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

### **1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES**

Les cloisons de distribution intérieures des logements seront réalisées en cloisons sèches alvéolaires à parement en plaque de plâtre, épaisseur 50 mm.

### **1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE**

Dito article 1.4.1

Les cloisons et doublages des salles de bains et salles d'eau seront constituées d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge.

Selon les obligations liées au respect de l'accessibilité handicapé il pourrait y avoir une cloison démontable dans le WC selon plan de vente.

#### **1.4.3 CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES**

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

### **1.5 ESCALIERS**

#### **1.5.1 ESCALIERS**

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé coulé en place ou préfabriqué conformément aux plans Architectes.

#### **1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS**

Sans objet.

#### **1.5.3 ESCALIERS PRIVATIFS (DESSERTE INTERIEURE DES DUPLEX)**

Sans objet.

### **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

#### **1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Sans objet.

#### **1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service des logements, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction seront assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

#### **1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS**

Si nécessaire selon l'éloignement des locaux à ventiler : amenées d'air frais réalisées par conduits maçonnés, panneaux composites à base de plâtre ou carreaux de plâtre ... suivant la réglementation en vigueur ou par directement par une grille en façade.

#### **1.6.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE**

Sans objet.

#### **1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE**

Sans objet.

### **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

#### **1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Evacuation des eaux pluviales par chutes disposées dans les gaines techniques intérieures des logements et/ou par descentes en façades selon Permis de Construire.

### **1.7.2 CHUTES D'EAU USEES**

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous face de dalle à RDC avec sorties des ventilations primaires en terrasse ou en toiture.

### **1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL**

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC.

### **1.7.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT**

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

## **1.8 TOITURES**

### **1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES**

Selon plan de toiture de l'Architecte.

Charpente traditionnelle et fermettes industrielles.

Isolation en combles suivant calcul thermique et validation par le bureau de contrôle.

Récupération des eaux pluviales provenant des toitures par gouttières ou chéneaux et descentes d'eaux selon les plans de l'Architecte et conformément au Permis de Construire.

### **1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES**

#### **Terrasses jardin :**

Sans objet.

#### **Terrasses accessibles,**

Sans objet.

#### **Terrasse non accessible :**

Sans objet.

#### **Balcons et loggias:**

Dallage béton brut avec cunette pour récupération des eaux de ruissellement ou étanchéité.

### **1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS**

Souches en béton, maçonneries, PVC, ou tôle avec habillages enduit ou peinture ou brut suivant projet de l'Architecte. Pour traversées des divers conduits de ventilation et d'évacuations cités à l'article 1.6 et 1.7.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

##### 2.1.1.1 **Séjour, y compris intérieur des placards ouvrant sur cette pièce**

Sol stratifié Riviera V4 de marque Berry Alloc, ou équivalent, classement UPEC minimal U2SP3 E1 C2.  
Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.  
Plinthe bois blanc peinte 7 cm.

##### 2.1.1.2 **Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces**

Sol stratifié Riviera V4 de marque Berry Alloc, ou équivalent, classement UPEC minimal U2SP3 E1 C2.  
Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.  
Plinthe bois blanc peinte 7 cm.

#### 2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

##### 2.1.2.1 **Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes) et WC indépendants**

Sol stratifié Riviera V4 de marque Berry Alloc, ou équivalent, classement UPEC minimal U2SP3 E2 C2.  
Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.  
Plinthe bois blanc peinte 7 cm.

##### 2.1.2.2 **Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau**

Sol carrelé type grès cérame 45x45 environ de chez Galeries du Carrelage ou équivalent.  
Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.  
Plinthe bois blanc peinte 7 cm.

#### 2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

Sol stratifié Riviera V4 de marque Berry Alloc, ou équivalent, classement UPEC minimal U2SP3 E1 C2.  
Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.  
Plinthe bois blanc peinte 7 cm.

#### 2.1.4 SOL DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Dallage béton brut avec cunette pour récupération des eaux de ruissellement ou étanchéité.

#### 2.1.5 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par barres de seuils inox brossé ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements.

## **2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)**

### **2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE**

#### **2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes**

La crédence sera traitée en faïence de chez GALERIES DU CARRELAGE gamme PIUBELL'ARTE – SASSO ou équivalent, dimensions 25x40 au droit du meuble évier hauteur 2 rangs.

#### **2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau**

Dans les salles d'eau / salles de bain, il sera proposé à l'acquéreur un choix d'harmonies prédéfinies par le maître d'ouvrage. Il sera posé de la faïence murale : de format 25 x 40 cm, de chez GALERIES DU CARRELAGE gamme PIUBELL'ARTE – SASSO ou équivalent.

#### ***Localisation :***

A hauteur d'hublot au droit du receveur et de la baignoire.

Tablier de baignoire faïencé compris trappe de visite.

### **2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIÈCES**

Prestation sans objet.

## **2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)**

### **2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES**

Sous-face des planchers béton ragréé par enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

### **2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE**

Sans Objet

### **2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS**

Sans objet.

### **2.3.4 SOUS-FACES DES BALCONS**

Béton armé ragréé ou non, peint ou non.

## **2.4 MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES**

- Menuiseries PVC - Fenêtres et portes-fenêtres ouvrants à la française avec parties fixes suivant plans de vente.
- Toutes les menuiseries seront équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

### **2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES DE SERVICE**

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre translucide dans les salles de bains et salles d'eau, selon plan de vente.

## **2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

### **2.5.1 PIECES PRINCIPALES**

Les fermetures extérieures et occultations seront réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du Permis de Construire :

Par volets roulants PVC, ou Aluminium selon les dimensions, commandes électriques pour l'ensemble des baies. Enroulement dans un coffre type monobloc intégré à la menuiserie ou en applique.

### **2.5.2 PIECES DE SERVICE**

Description identique à l'article 2.5.1 ci-avant.

## **2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1 HUISSERIES ET BATIS**

#### **2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution :**

Les huisseries seront de type métallique.

### **2.6.2 PORTES INTERIEURES**

#### **2.6.2.1 Portes de distribution :**

Les portes intérieures seront à âme alvéolaire à recouvrement, laquée blanche, des Ets HUET ou équivalent.

#### **2.6.2.2 Fermeture :**

- Serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres,
- Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.
- Serrure de type ROBUST de chez BRICARD ou équivalent.

#### **2.6.2.3 Quincaillerie :**

Garniture de porte de type Venise des Ets BRICARD ou équivalent.

#### **2.6.2.4 Butée de porte :**

Butoir de porte Caoutchouc.

### **2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES**

Prévu en cloisons de nature identique au cloisonnement des logements.

### **2.6.4 PORTES PALIERES**

#### **2.6.4.1 Portes palières intérieures :**

Les portes d'entrée seront du type bloc-porte anti-effraction A2P BP1 des Ets MALERBA ou équivalent. Parement rainuré de type Linéa de chez MALERBA ou équivalent, couleur extérieure selon projet de Décoration.

#### **2.6.4.2 Portes palières extérieures :**

Sans objet.

#### **2.6.4.3 Serrure de porte palière :**

Serrure de 3 points à larder A2P\*, fournie avec cylindre de type Serial XP A2P\* des Ets BRICARD ou équivalent.

#### **2.6.4.4 Quincaillerie :**

Garniture de porte de type Osmose des Ets BRICARD ou équivalent.  
Poignée de tirage avec protection de cylindre intégré.

#### **2.6.4.5 Butée de porte :**

Butoir de portes caoutchouc.

### **2.6.5 PORTES DE PLACARDS**

#### **2.6.5.1 Ouvrantes**

Les façades des placards de largeur inférieure ou égale à 100cm de large seront pivotantes :  
de type KENDOORS ECO des Ets SOGAL ou équivalent. Coloris blanc. Dimensions selon plans de vente.

#### **2.6.5.2 Coulissantes**

Les façades des placards de largeur supérieure à 100cm de large seront coulissantes :  
de type KENDOORS ECO des Ets SOGAL ou équivalent. Coloris blanc. Dimensions selon plans de vente.

#### **2.6.5.3 Equipement intérieur :**

Aménagement tringle et tablette selon dimensions PREMIER KENDOORS de chez SOGAL coloris blanc perlé. Ou équivalent.

Gaines GTL :

Bac métallique de marque Atole ou équivalent.

### **2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT**

Sans objet.

### **2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIERES**

Habillage par couvre-joint côté logement.

### **2.6.8 OUVRAGES DIVERS**

Trappe de visite dans chacune des gaines techniques intérieures aux logements si nécessaire.

### **2.6.9 ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX**

Sans objet

## **2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI**

#### **2.7.1.1 Garde-corps extérieurs**

Pour balcons, fenêtres et portes fenêtres, suivant indications au Permis de Construire.

#### **2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes**

Mains courantes métalliques pour les volées d'escaliers selon plans architecte.

### **2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES**

Sans objet.

### **2.7.3 OUVRAGES DIVERS**

Sans objet.

## **2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES**

### **2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS**

#### **2.8.1.1 Sur menuiseries**

Sans objet.

#### **2.8.1.2 Sur fermetures et protections**

Sans objet.

#### **2.8.1.3 Sur serrurerie**

Sans objet.

#### **2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons**

Sans objet

### **2.8.2 PEINTURES INTERIEURES**

#### **2.8.2.1 Sur Menuiseries**

Après préparation, peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon localisation, coloris blanc, finition A.  
Concerne : Portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

#### **2.8.2.2 Sur Murs**

- Murs des pièces sèches : peinture lisse acrylique finition velours, finition A.
- Murs des pièces humides : peinture lisse acrylique finition velours, finition A.

Coloris : blanc.

#### **2.8.2.3 Sur Plafonds**

- pièces sèches : peinture lisse acrylique finition velours, finition A.
- pièces humides : peinture lisse acrylique finition velours, finition A.

Coloris : blanc.

#### **2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers**

Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes (hors PVC blanc) : peinture alkyde satinée blanche.

### **2.8.3 PAPIERS PEINTS**

#### **2.8.3.1 Sur murs**

Sans objet.

### **2.8.3.2 Sur plafonds**

Sans objet.

## **2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)**

### **2.8.4.1 Sur murs**

Sans objet.

### **2.8.4.2 Sur plafonds**

Sans objet.

## **2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS**

#### **2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie**

Les cuisines sont équipées d'un évier de 120cm de longueur, 1 bac inox et égouttoir sur meuble mélaminé 1 porte battante avec robinet mitigeur et niche pour emplacement lave-vaisselle.

Une découpe à l'arrière du meuble sera prévue pour passage des évacuations.

#### **2.9.1.2 Appareils et mobiliers**

Prestation décrite à l'article 2.9.1.

#### **2.9.1.3 Evacuation des déchets**

Sans objet.

#### **2.9.1.4 Armoire sèche-linge**

Sans objet.

### **2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE**

#### **2.9.2.1 Distribution d'eau froide**

Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, une manchette pour pose d'un compteur à télérelève à la charge du preneur sera disposé dans un placard de l'entrée ou de la cuisine.

Distribution incorporée dans les dalles et/ou en apparent en tube cuivre ou et/ou en PER sous fourreau.

Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau.

#### **2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage**

Sans objet

#### **2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle**

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par un ballon thermodynamique type AQUACOSY des Ets ATLANTIC ou équivalent situé selon plans de vente. La puissance du ballon sera définie par l'étude thermique.

#### **2.9.2.4 Evacuations**

Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

### **2.9.2.5 Distribution du gaz**

Sans objet

### **2.9.2.6 Branchements en attente**

Attentes pour machines à laver le linge et/ou vaisselle disposées en cuisine ou en salle de bains ou WC pour lave-linge suivant la disposition du plan de vente, à raison de deux attentes, comprenant :

- ✓ Robinet d'arrêt et raccord bouchonné sur l'eau froide.
- ✓ Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

### **2.9.2.7 Appareils sanitaires**

#### *2.9.2.7.1 Baignoires / Douches :*

Baignoires à partir des T3 :

Les salles de bain seront équipées de baignoires en acier 170x70 de type Contesa des Ets ROCA ou équivalent.

Receveur pour les T2 :

Pour les salles d'eau : receveur de douche à poser ou à encastrer de type Stepin des Ets SANINDUSA ou équivalent. Dimensions du receveur selon plan Architecte.

Nota: Les salles d'eau livrées PMR seront carrelées avec forme de pente et siphon intégré sans ressaut conformément à la réglementation

#### *2.9.2.7.2 WC :*

Pack WC sans bride de type Ulysse des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent.

#### *2.9.2.7.3 Lave-mains / Lavabos :*

Sans objet

#### *2.9.2.7.4 Pare-douche / Pare-bain :*

Pare-douche fixe de 70 cm.

Pas de pare baignoire.

#### *2.9.2.7.5 Meubles de salles-de-bains :*

Meubles vasques deux portes, équipé d'un miroir éclairé par des appliques leds, posé sur un petit dossier (type de meuble vasque suivant dimensions) : Meuble 1 vasque (70 cm). Ou équivalent. Coloris au choix parmi les références sélectionnées par le maître d'ouvrage.

Meuble double vasque pour les T4 en 120cm.

#### *2.9.2.7.6 Meubles pour les salles d'eau :*

Identique à l'article 2.9.2.7.5.

### **2.9.2.8 Robinetterie**

#### *2.9.2.8.1 Sur baignoires :*

Barre + douchette 1 jet de type TEMPESTA des Ets GROHE ou équivalent. Mitigeur de type BAUEDGE des Ets GROHE ou équivalent

#### 2.9.2.8.2 Sur douches :

Barre + douchette 1 jet de type TEMPESTA des Ets GROHE ou équivalent. Mitigeur de douche mural de type BAUEDGE des Ets GROHE ou équivalent

#### 2.9.2.8.3 Sur plans vasques (et lave-mains si pris en option) :

Les plans vasques seront équipés d'un mitigeur de type BAUEDGE des Ets GROHE ou équivalent.

### 2.9.2.9 Accessoires divers

#### 2.9.2.9.1 Robinets de puisage extérieurs

Sans objet sauf pour les logements disposant d'un jardin (1 robinet de puisage), compris robinet d'arrêt et de purge.

### 2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

#### 2.9.3.1 Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons,

- Appareillage: L'appareillage électrique sera de type DOOXIE des Ets LEGRAND ou équivalent.
  - Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.),
  - Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement,
  - Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun,
- Les prises téléphoniques et TV sont équipées d'une prise de communication de type RJ45.

#### 2.9.3.2 Puissance à desservir

Les puissances s'échelonneront entre 3 et 12 kW 240 V monophasé par logement.

#### 2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Les dispositifs de commande d'éclairage seront disposés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et les prises basses entre 25 et 30 cm du sol.

Nombre et répartition par pièce selon la NF C15-100.

En complément il est prévu :

- Une prise étanche et un point lumineux pour chaque balcon / terrasse extérieure ;
- 1 tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires disposé en gaine technique logement. Suivant la disposition du logement, cette gaine technique électrique pourra se situer dans la pièce principale ou dégagement.

#### 2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans objet.

#### 2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

## **2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS :**

### **2.9.4.1 Type d'Installation**

Le chauffage sera assuré par une production de type : chauffage électrique. Selon étude thermique.

### **2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C :**

- Salles de bains : 19°C
- Autres pièces : 19°C

### **2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur**

#### *2.9.4.3.1 Sèche-serviette*

Les salles de bains, salles d'eau seront équipés d'un radiateur sèche-serviette électrique de type ATLANTIC 2012 des Ets ATLANTIC ou THINAE de chez NEOMITIS ou équivalent.

Calcul de la puissance des appareils suivant étude thermique et du type de logement.

#### *2.9.4.3.2 Radiateurs :*

Sans objet.

#### *2.9.4.3.3 Convecteurs :*

Radiateur de type ABELIA de chez ATLANTIC, ou ALOE de chez NEOMITIS ou équivalent.

Répartition selon étude thermique.

#### *2.9.4.3.4 Chauffage par vecteur air :*

Sans objet

### **2.9.4.4 Conduits de fumée**

Sans objet

### **2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation**

Pour les logements :

- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.
- Arrivée d'air frais par bouches hygro-réglables situées en traverse des châssis ou en façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique et thermique.

Pour les autres locaux (commerces, local ordures ménagères, ...) :

Si nécessaire : les conduits de ventilation assurant l'extraction des différents locaux seront de type maçonnés ou métalliques suivant réglementation et validés par le bureau de contrôle.

### **2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais**

Sans objet

## **2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT :**

### **2.9.5.1 Placards**

Placard dans l'entrée du logement ainsi que dans la chambre principale. Prestation décrite à l'article 2.6.5.3.

### **2.9.5.2 Pièces de rangement**

Sans objet.

## **2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS**

### **2.9.6.1 Réseau**

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées.

La résidence sera raccordée au réseau de communication.

Le bâtiment sera pré équipé du réseau fibre et la résidence pourra être raccordée au réseau fibre optique si le niveau de déploiement de ce réseau sur la commune le permet.

### **2.9.6.2 Prises de communication**

Prestation décrite à l'article 2.9.3.3

Ces prises permettent de brancher soit la télévision soit un téléphone ou un accès Internet.

### **2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble**

Mise en place d'un système d'ouverture avec platine comprenant vigik. Système d'ouverture intratone ou équivalent en complément.

## 3. ANNEXES PRIVATIVES

### **3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS**

#### **3.1.1 MURS OU CLOISONS**

Sans objet.

#### **3.1.2 PLAFONDS**

Sans objet.

#### **3.1.3 SOLS**

Sans objet.

#### **3.1.4 PORTES D'ACCES**

Sans objet.

#### **3.1.5 VENTILATION NATURELLE**

Sans objet.

#### **3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

Sans objet.

### **3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS**

#### **3.2.1 MURS OU CLOISONS**

Sans objet

#### **3.2.2 PLAFONDS**

Sans objet

#### **3.2.3 SOLS**

Sans objet

#### **3.2.4 PORTES D'ACCES**

Sans objet.

#### **3.2.5 VENTILATION NATURELLE**

Sans objet

#### **3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

Sans objet.

### **3.3 PARKINGS EXTERIEURS**

#### **3.3.1 SOLS**

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire, réalisés en enrobé, béton, pavage ou système perméable.

### **3.3.2 DELIMITATION AU SOL**

Les emplacements seront soit numérotés à la peinture soit délimités par bordures.

### **3.3.3 ECLAIRAGE**

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire, par bornes et candélabres.

### **3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES**

Sans objet.

### **3.3.5 PRE EQUIPEMENT POUR BORNE DE CHARGE**

Un pré-équipement pour borne de recharge de véhicules électriques sera prévu par la mise de fourreaux entre l'armoire des services généraux et le TGBT ou point de localisation des futurs sous-comptages jusqu'à certains emplacements de stationnement pour câblage ultérieur à charge du copropriétaire qui en fera la demande à la copropriété et du syndic

## **3.4 JARDINS PRIVATIFS**

Les jardins seront équipés d'une terrasse en béton balayé ou bois selon plans de de vente.

Engazonnement des jardins.

Clôture par ganivelles hauteur selon plans de vente.

## 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

### 4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

#### 4.1.1 SOLS

Suivant projet décoration.

#### 4.1.2 PAROIS

Suivant projet décoration.

#### 4.1.3 PLAFONDS

Suivant projet décoration.

#### 4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant projet décoration.

#### 4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Mise en place d'un système d'ouverture avec platine comprenant vigik. Système d'ouverture intratone ou équivalent en complément.

#### 4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A COLIS

Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE.

Boîtes aux lettres de chez DECAYEUX / SIRANDRE ou équivalent :

#### 4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage au niveau des BAL.

#### 4.1.8 CHAUFFAGE

Prestation sans objet

#### 4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage suivant projet de décoration. Commande par détecteur de présence.

#### 4.1.10 PORTES D'ACCES AUX LOCAUX ET ESCALIERS

- Pour les locaux communs fermés : serrure de sûreté avec pêne commandée par la clé sur combinaison de celles des logements,
- Sur toutes les portes : Une quincaillerie avec une béquille ou une poignée de tirage,

#### 4.1.11 SIGNALETIQUE

Signalétique par plaque pour numéro des bâtiments, et numérotation réglementaire.

### 4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

#### 4.2.1 SOLS

##### 4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Suivant projet décoration.

#### **4.2.1.2 Circulations d'étages**

Suivant projet décoration.

#### **4.2.2 MURS**

##### **4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée**

Suivant projet décoration.

##### **4.2.2.2 Circulations d'étages**

Suivant projet décoration.

#### **4.2.3 PLAFONDS**

##### **4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée**

Suivant projet décoration.

##### **4.2.3.2 Circulations d'étages**

Suivant projet décoration.

#### **4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION**

Suivant projet de décoration.

#### **4.2.5 CHAUFFAGE**

Sans objet.

#### **4.2.6 PORTES**

##### **4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée**

Idem 4.1.10

##### **4.2.6.2 Circulations d'étages**

Idem 4.1.10

#### **4.2.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

##### **4.2.7.1 Circulations du rez-de-chaussée**

L'éclairage sera assuré par spots et /ou applique Led ou fluo ou suivant projet de décoration.

1 prise de courant 10/16A+T dans gaine palière à chaque niveau y compris au rez-de-chaussée.

Commande par détecteur.

##### **4.2.7.2 Circulations d'étages**

L'éclairage sera assuré par spots et /ou applique Led ou fluo ou suivant projet de décoration.

1 prise de courant 10/16A+T dans gaine palière à chaque niveau y compris au rez-de-chaussée.

Commande par détecteur.

#### **4.2.8 SIGNALÉTIQUE**

Dito article 4.1.11

### **4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL**

Sans objet.

### **4.4 CAGES D'ESCALIERS**

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages.

#### 4.4.1 **SOLS DES PALIERS**

Béton brut.

#### 4.4.2 **MURS**

Béton armé ragréé. Finition brute.

#### 4.4.3 **PLAFONDS**

Béton armé ragréé. Finition brute.

#### 4.4.4 **ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE**

Sol des escaliers en béton surfacé :

La première et la dernière marche auront une couleur différente du reste de l'escalier, bandes podotactiles conformément à la réglementation des personnes à mobilité réduite.

Mains-courantes tubulaires sur cavaliers et garde-corps sur paliers et trémies, métallique à barreaudage selon les plans architecte.

#### 4.4.5 **CHAUFFAGE, VENTILATION**

Sans objet.

#### 4.4.6 **ECLAIRAGE**

Eclairage sur minuterie, avec commande par boutons poussoirs ou détecteur de présence.

Éclairage de secours par blocs autonomes suivant réglementation.

#### 4.4.7 **SIGNALETIQUE**

Sur chaque porte, indication du niveau.

### 4.5 **LOCAUX COMMUNS**

#### 4.5.1 **GARAGES A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS**

##### 4.5.1.1 **Murs et plafonds**

Béton armé ragréé ou fermeture serrurerie. Finition brute. Isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés, selon nécessité et configuration.

##### 4.5.1.2 **Sols**

Dalle en béton armé surfacé finition brute

##### 4.5.1.3 **Portes**

Porte décrite à l'article 4.1.10

##### 4.5.1.4 **Eclairage**

Eclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence

#### 4.5.2 **BUANDERIE COLLECTIVE**

Sans objet

#### 4.5.3 SECHOIR COLLECTIF

Sans objet

#### 4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN :

Sans Objet.

#### 4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet.

### 4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

### 4.7 LOCAUX TECHNIQUES

#### 4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

##### 4.7.1.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé finition grés cérame 20x20 cm antidérapant. Plinthes à gorge assorties.

##### 4.7.1.2 Murs et plafonds

Finition brute.

##### 4.7.1.3 Equipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

##### 4.7.1.4 Equipement électrique

Éclairage commandé par interrupteur minuteur ou détecteur de présence.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

##### 4.7.1.5 VMC

Ventilation naturelle en façades.

##### 4.7.1.6 Porte

Porte en bois ou métallique peinte. Serrure de sûreté, ferme-porte, béquillage commandée par la clé sur organigramme.

#### 4.7.2 CHAUFFERIE ET AUTRES LOCAUX TECHNIQUES

##### 4.7.2.1 Sol

Dalle en béton surfacé finition brute.

##### 4.7.2.2 Murs et plafonds

Finition brute.

##### 4.7.2.3 Equipement électrique

Éclairage commandé par interrupteur minuteur.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

#### **4.7.2.4 Porte**

Bloc-porte métallique ou bois. Fermeture par serrure de sûreté.

#### **4.7.2.5 Equipement**

Plan de sécurité, extincteurs et détecteur incendie si nécessaire suivant réglementation.

#### **4.7.2.6 Ventilation**

Les locaux seront équipés d'une ventilation réglementaire.

#### **4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE**

Sans objet.

#### **4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS**

Sans objet.

#### **4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR**

Suivant le cahier des charges d'ENEDIS

#### **4.7.6 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR**

Sans objet.

#### **4.7.7 LOCAL VENTILATION MECANIQUE**

Sans objet.

#### **4.7.8 LOCAL FIBRE OPTIQUE**

Dito 4.7.2

#### **4.8 CONCIERGERIE**

Sans objet.

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

### 5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Chaque appareil desservira les niveaux en étage suivant plans du Permis de Construire, charge 630 Kg ou autres charges. Il sera conforme aux Normes Européennes de Sécurité et aux Normes handicapés physiques en vigueur.

- Décoration de la cabine selon projet de décoration et de la réglementation.
- Indicateur de position au palier à chaque étage
- Portes palières : finition par peinture tous niveaux.
- Machinerie en gaine sans local technique.

### 5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE

#### 5.2.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

##### 5.2.1.1 Production de chaleur

Le chauffage est individuel pour chaque appartement et détaillé à l'article 2.9.4.

##### 5.2.1.2 Régulation automatique

Sans Objet.

##### 5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans Objet.

##### 5.2.1.4 Accessoires divers comptage individuel

Sans Objet.

##### 5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans Objet.

#### 5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

##### 5.2.2.1 Production d'eau chaude

La production d'eau chaude est individuelle, pour chaque appartement et détaillée à l'article 2.9.2.3.

##### 5.2.2.2 Réservoirs

Sans Objet.

##### 5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans Objet dans le cadre de chauffage individuel.

##### 5.2.2.4 Comptage général et comptages individuels

Sans Objet.

##### 5.2.2.5 Colonnes montantes

Sans Objet.

## **5.3 TELECOMMUNICATIONS**

### **5.3.1.1 Téléphone**

Depuis l'arrivée du réseau extérieur jusqu'aux colonnes montantes d'immeuble, puis dérivation jusqu'à chaque logement.

### **5.3.1.2 Antennes TV et radio**

Antenne TV-FM située en toiture ou autres dispositifs de réception, réseau ampli et accessoires dans les gaines palières et distribution individuelle de chaque logement.

### **5.3.1.3 Fibre optique**

Infrastructure fibre optique depuis le local technique optique ou chambre de tirage remontant dans les colonnes montantes et raccordé au Tableau de communication du logement.

## **5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Collecte des déchets selon réglementation de la commune.

## **5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

Ventilation mécanique de chaque logement et locaux techniques le nécessitant, par un ou plusieurs extracteur(s) commun(s), conforme aux diverses études et réglementation incendie.

## **5.6 ALIMENTATION EN EAU**

### **5.6.1 COMPTAGES GENERAUX**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans le regard extérieur. Il sera équipé d'une vanne d'arrêt général.

### **5.6.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU**

L'installation de l'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires. Surpresseur et détendeur suivant nécessité.

### **5.6.3 COLONNES MONTANTES**

La distribution des logements se fera par colonnes montantes collectives en PVC pression ou autre dans les gaines palières ou techniques des logements.

### **5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure par logement ainsi qu'une manchette pour pose ultérieure à charge de la copropriété des compteurs divisionnaires par souscription d'un contrat LER.

## **5.7 ALIMENTATION EN GAZ**

Sans objet.

## **5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Il sera prévu le comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière services généraux.

Nota : Le nombre de comptage pourra fluctuer en fonction des contraintes concessionnaire et particularités du projet.

### **5.8.2 COLONNES MONTANTES**

Colonnes montantes, suivant réglementation implantée dans la gaine palière.

### **5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les appartements suivant plans de vente.

Les lignes de téléreport seront ramenées en parties communes pour permettre le relevage à distance des compteurs types LINKY.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1 VOIRIE ET PARKING**

Suivant plan aménagement extérieur de l'Architecte.

#### **6.1.1 VOIRIES D'ACCES**

Dito 6.1.

#### **6.1.2 TROTTOIRS**

Dito 6.1.

#### **6.1.3 PARKINGS EXTERIEURS**

Dito 6.1.

### **6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS**

#### **6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS**

Suivant plan aménagement extérieur de l'Architecte.

### **6.3 ESPACES VERTS**

#### **6.3.1 AIRES DE REPOS**

Sans objet.

#### **6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS**

Suivant plan aménagement extérieur de l'Architecte

#### **6.3.3 ENGAZONNEMENT**

Suivant plan aménagement extérieur de l'Architecte.

#### **6.3.4 ARROSAGE**

Bouches à clés.

#### **6.3.5 BASSINS DECORATIFS**

Sans Objet.

#### **6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE**

Dito 6.2.1.

### **6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

#### **6.4.1 SOL**

Sans Objet.

#### **6.4.2 EQUIPEMENTS**

Sans Objet.

## **6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### **6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

Eclairage suivant réglementation commandé par interrupteur crépusculaire.

### **6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

Eclairage suivant réglementation commandé par interrupteur crépusculaire et/ou horloge ou solaire.

## **6.6 CLOTURES**

### **6.6.1 SUR RUE**

Clôture paddok, ou maçonnée avec enduit, ou grillagée ou ganivelle.

### **6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES**

Clôture paddok, ou maçonnée avec enduit, ou grillagée ou ganivelle.

## **6.7 RESEAUX DIVERS**

### **6.7.1 EAU**

L'alimentation en eau se fera depuis un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général fourni et posé par le concessionnaire.

### **6.7.2 GAZ**

Sans objet

### **6.7.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)**

Branchement jusqu'au coffret concessionnaire positionné en limite de propriété ou directement depuis un poste transformateur intégré à l'opération jusqu'au pied des colonnes palières suivant prescriptions du concessionnaire.

### **6.7.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Bouches d'incendie ou bornes selon demande des services de sécurité incendie et prévues au Permis de Construire.

### **6.7.5 EGOUTS**

Raccordement séparatif au réseau public des eaux usées conformément au plan du Permis de Construire et ceux approuvés par les services compétents.

### **6.7.6 EPURATION DES EAUX**

Sans Objet.

### **6.7.7 TELECOMMUNICATIONS**

Raccordement au réseau téléphonique ou fibre optique s'il existe au droit de l'opération et suivant dispositif de déploiement du réseau sur la commune.

### **6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN**

Sans Objet.

**6.7.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX**

Le traitement des eaux pluviales se fera par raccordement au réseau public.

Un bassin de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales pourra être mis en œuvre suivant les exigences du Permis de Construire et des études hydrauliques.